

## **Examen professionnel de spécialiste de douane avec brevet fédéral**

L'examen professionnel pour spécialiste de douane avec brevet fédéral, aura lieu en 2011 au centre de formation de l'Administration des douanes, Kasinostrasse 4, 4410 Liestal. Le candidat/la candidate doit, par l'examen, fournir la preuve qu'il possède les capacités professionnelles requises pour l'activité de spécialiste de douane.

### **Admission**

Sont admis à l'examen les candidates et candidats:

- a. prouvant qu'ils ont achevé l'école secondaire, échelon II, *ou*
- b. prouvant qu'ils ont effectué un apprentissage commercial *ou* technique d'au moins trois ans;
- c. ayant achevé le cours central I avec une moyenne globale de notes d'au moins 4,0 *et*
- d. ayant été jugés aptes pour la profession de spécialiste de douane à l'issue du stage pratique.

### **Points administratifs:**

Dates de l'examen:	09.05.11–10.05.11	matin	écrit
	10.05.11	après-midi	oral
Taxe d'examen:	– pour aspirantes et aspirants de douane; aucune taxe d'examen n'est perçue;		
	– pour les candidates et les candidats qui répètent l'examen la taxe d'examen se monte à 300 francs		
	– pour les candidates et les candidats externe de l'Administration fédérale des douanes, la taxe d'examen se monte à 1900 francs		
Adresse d'inscription:	Direction générale des douanes, Service d'état-major, Formation, Monbijoustrasse 40, 3003 Berne		
Délai d'inscription:	28 janvier 2011		

### **Inscription:**

L'inscription comprend:

- un résumé de la formation scolaire et / ou professionnelle antérieure;
- les copies des certificats requis pour l'admission;
- la mention de la langue d'examen;
- la copie d'une pièce d'identité officielle munie d'une photo.

12 octobre 2010

Administration fédérale des douanes AFD:

Direction générale des douanes  
Service d'état-major, Formation